EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 16 au 20 mai 2016**

**ASSEMBLEE GENERALE D’EURODOM DU 18 MAI 2016 :** L’Assemblée Générale d’Eurodom s’est tenue le 18 mai dernier à Bruxelles. A cette occasion, Gérard Bally a été renouvelé dans ses fonctions de Délégué Général de la structure. Il en est de même pour les quatre Présidents d’Eurodom : Paul Martinel, pour La Réunion, Pierre Marie Joseph pour la Martinique, Franck Desalme, pour la Guadeloupe et Ernest Prévot pour la Guyane. Cette année, Eurodom a accueilli une délégation des îles Canaries et de Madère composée, notamment des Vice-Ministre de l’Agriculture des Canaries, Abel Morales Rodríguez, et Secrétaire de l’Agriculture de Madère, José Humberto de Sousa Vasconcelos. Les travaux du dejeuner et de l’après-midi se sont déroulés en présence des eurodéputés Louis Joseph Manscour (eurodéputé pour les départements français d’Amérique) et Gabriel Mato (eurodéputé des Canaries). Etaient également présents des représentants de la Commission, des autorités françaises, du gouvernement des Canaries et de nombreux assitants parlementaires. Lors de ces travaux, la délicate question de la révision du RGEC (Règlement Général d’Exemption par Catégorie) n’a pas manqué d’être évoquée. C’est au cours du déjeuner que l’eurodéputé Louis-Joseph Manscour est intervenu sur les avancées dans ce dossier. Les travaux de l’après-midi ont été rythmés par les interventions des différents membres de l’équipe d’Eurodom afin de livrer un panorama complet des activités entreprises par la structure, mais également de tenir chaque filière informée des actualités européennes concernant son secteur d’activité. Les thèmes du POSEI, sucre, de la pêche, des accords commerciaux, du rhum, du RGEC, de l’octroi de mer, ou encore de la filière bananière ont entre autres été abordés lors de de la seconde partie de journée.

**LA COMMISSION REND SON AVIS SUR L’IDEE D’UN LABEL ECOLOGIQUE DE L’UE :** La Commission européenne ne se prononce pas en faveur de la création d'un système volontaire autonome de label écologique européen pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, une demande pourtant forte des eurodéputés. Dans un rapport publié mercredi 18 mai qui analyse trois options et lance un débat au niveau du Conseil et du Parlement européen, la Commission estime qu'un label écologique européen pour les produits de la pêche peut avoir des effets positifs sur la crédibilité des labels écologiques en créant des mesures d'encouragement et en instaurant un contrôle efficace par les autorités publiques. Le problème de la confusion sur le contenu des allégations environnementales pourrait aussi être amélioré, « mais on ignore si un effet sera perceptible sur la fourniture d'autres types d'informations environnementales aux consommateurs », peut-on lire dans le rapport. En ce qui concerne les coûts de la certification, cette possibilité ne permettrait de réaliser que des économies limitées. L'instauration d'un tel système à l'échelle de l'Union nécessiterait l'adoption de nouveaux textes législatifs. Étant donné les différences existant entre les États membres dans la pénétration du marché de produits porteurs éco labellisés et le stade prématuré de la mise en œuvre des systèmes nationaux, la Commission estime qu’une action au niveau de l'UE pourrait être contestée du point de vue de la subsidiarité. De même, l'impossibilité de détecter des lacunes explicites sur le marché peut remettre en question la valeur ajoutée de l'action de l'UE et la proportionnalité de cette possibilité. En outre, un système européen ne mettra pas un terme à la prolifération des labels écologiques et risque d'accroître la complexité en introduisant sur le marché un nouveau label. Il peut en particulier porter atteinte au logo biologique. Les deux autres options présentées sont, d’une part, l'absence de changement législatif et l'utilisation efficace des instruments disponibles (cette possibilité satisfait aux critères de valeur ajoutée, de subsidiarité et de proportionnalité, puisqu'elle est basée sur la législation existante, estime la Commission) ; et d’autre part la fixation d'exigences minimales concernant la durabilité et la procédure de certification (cela résoudrait des problèmes tels que la confusion potentielle et la crédibilité et supposerait d'importants travaux de préparation et l'adoption d'une nouvelle législation ou d'une recommandation au niveau de l'UE). Selon la Commission, des objectifs similaires pourraient être atteints autrement en soutenant des normes internationales qui sont en cours d'élaboration.

**LES GRANDS ENJEUX A VENIR DE LA COHESION VUS PAR LA COMMISSAIRE CRETU :** La Commissaire à la Politique régionale, Corina Cretu, a fait un état des lieux des grands thèmes de la politique de cohésion et a notamment évoqué certaines questions qui devront être tranchées à l'avenir en vue de dessiner la future politique de cohésion, lors d'une intervention devant les représentants des régions à Bruxelles, le mardi 17 mai dernier. La Commissaire a, tout d'abord, rappelé qu'il était nécessaire de trouver un équilibre entre réactivité aux enjeux d'actualité et des stratégies d'investissement sur le long terme, faisant ici référence à la crise des réfugiés. La Commission avait apporté l'année dernière certains aménagements afin de permettre des reprogrammations des fonds structurels et d'investissement en vue de faire face aux flux migratoires croissants. Le deuxième enjeu soulevé par la Commissaire est celui du rapport entre la politique de cohésion et le Semestre européen, en lien avec la question de la macro-conditionnalité qui avait été âprement débattue par le passé, le Comité des régions ayant même envisagé un temps d'attaquer en justice la conditionnalité macroéconomique. Troisièmement, Mme Cretu s'est demandé comment simplifier de manière radicale la politique de cohésion, de façon à faire prévaloir les critères de performance sur le légalisme. La simplification constitue l'un des grands chantiers du mandat de la Commissaire qui a mis sur pied un groupe de simplification en juillet 2015. Un rapport devrait être remis fin 2018. Lors des échanges qui ont suivi son intervention, un représentant polonais s'est dit inquiet des conséquences qu'aurait un tel changement, maintenant que les administrations locales et régionales se sont adaptées au cadre réglementaire. Enfin, la Commissaire a mentionné la question d'une politique de cohésion différenciée. Certains États membres, à l'instar de l'Allemagne, considèrent qu'il faudrait moduler par exemple les audits en fonction du niveau de fraudes et d'irrégularités détecté dans les régions. D'autres proposent que la future politique de cohésion se concentre sur les régions les plus défavorisées. Les résultats des discussions devront être présentés dans le cadre du 7ème rapport sur la cohésion d'ici la fin de 2017, rapport sur la base duquel la Commission soumettra des propositions pour la nouvelle période en 2018 et s'ouvriront les négociations entre le Parlement européen et le Conseil, dans la perspective d'une mise en œuvre en 2021, a indiqué la Commissaire.

**TTIP - PHIL HOGAN CRITIQUE L’ABSENCE D’AVANCÉE EN MATIÈRE AGRICOLE :** Lors de la réunion des ministres de l'agriculture de l'UE, mardi dernier, sur l’état d’avancement des négociations de libre-échange avec les États-Unis, M. HOGAN a de nouveau critiqué la posture américaine. Le Commissaire à l’Agriculture a déploré le fait que le 13ème round de négociations n'ait permis aucune avancée dans les dossiers agricoles tels que les mesures sanitaires et phytosanitaires, les barrières non tarifaires et les indications géographiques. Selon M. HOGAN, les américains ne se concentrent que sur la libéralisation des échanges, et ce, au détriment des autres dossiers. Malgré le fait que beaucoup de travail reste à accomplir, les ministres du Commerce de l'UE ont réaffirmé, vendredi 13 mai, leur souhait de conclure, d'ici fin 2016, un TTIP ambitieux dans tous les domaines clés pour l'UE malgré les réticences récemment affichées par la France. La DG TRADE a publié le 2e projet de livrable de l'étude d'impact SIA (Sustainable Impact Assessment) sur le TTIP réalisée par le cabinet Ecorys. L’objectif de cette étude est de mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux du volet commercial de l’accord TTIP. Ce projet sera présenté le 30 mai à l’occasion du comité de dialogue de la société civile. Des remarques sur le document peuvent être soumises jusqu’au 9 juin. La publication finale du document est prévue pour novembre 2016. Un paragraphe succinct est consacré aux RUP (p.83). Il y est précisé que les RUP n’étant pas incluses dans le modèle d'équilibre général calculable utilisé dans l’étude, il n’est pas possible d’évaluer les potentiels impacts du TTIP sur celles-ci. Toutefois, comme cet accord couvre les produits fabriqués dans les RUP, l’étude souligne qu’il sera important que leur situation et leurs économies spécifiques soient prises en compte, au cours des négociations. (<http://www.trade-sia.com/ttip/wp-content/uploads/sites/6/2014/02/TSIA-TTIP-draft-Interim-Technical-Report.pdf>)

**DEMANDE DE PRISE EN COMPTE DES DROITS SOCIAUX DANS L’ACCORD UE/MERCOSUR :** La Confédération européenne des syndicats (CES/ETUC) et le Comité de coordination des syndicats du cône sud (CCSCS) - la confédération syndicale des pays du Mercosur - ont plaidé, dans une déclaration publiée, le 12 mai, pour que le futur accord de libre-échange UE/Mercosur apporte des avantages réels aux travailleurs. Ils réclament la prise en compte des droits sociaux, du travail décent, du développement durable, des droits de l'homme et des valeurs démocratiques dans les négociations. La CES et le CCSCS demandent également que la nouvelle phase des négociations soit plus transparente et soumise à une véritable consultation avec les partenaires sociaux et la société civile, et que les négociateurs fournissent de « vraies informations » au public. Le 11 mai dernier, l'UE et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, le Venezuela n'étant pas impliqué dans les négociations de libre-échange) ont échangé leurs offres sur l'accès au marché couvrant les marchandises, les services et les marchés publics. Devant le Parlement européen, la Commissaire au Commerce, Cecilia MALMSTRÖM, avait promis, la veille, la réalisation d'études d'impact sur la durabilité, les aspects socio-économiques et les droits de l'homme. Le sujet des études d’impact concernant les effets de ces accords sur les économies des RUP n’a pas été évoqué.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 23 AU 27 MAI 2016**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi**  **23/05** | Commission commerce international (15h - 17 h 30) |  |  |  |
| **Mardi**  **24/05** | Commission commerce international (9h - 12 h 30)  Commission de l'agriculture et du développement rural (15 h - 18h30)   * Échange de vues avec Phil Hogan, membre de la Commission chargé de l'agriculture et du développement rural, dans le cadre du dialogue structuré * Investir dans la croissance et l'emploi – optimiser la contribution des Fonds structurels et d'investissement européens: une évaluation du rapport présenté au titre de l'article 16 du règlement portant dispositions communes * Production biologique et étiquetage des produits biologiques, modification du règlement (UE) n° XXX/XXX du Parlement européen et du Conseil [règlement sur les contrôles officiels] et abrogation du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil |  |  |  |
| **Mercredi**  **25/05** | Commission du développement régional (19h - 21h)  Session Plénière |  |  |  |
| **Jeudi**  **26/05** | Session Plénière |  |  |  |
| **Vendredi**  **27/05** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |